

**COMPTE-RENDU**  
**COMMUNE DE LYS ST GEORGES**  
**Département de l'Indre**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 7 AVRIL 2022**

Nombre de membres afférents au conseil Municipal : 11  
Nombre de conseillers en exercice : 11  
Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 6 + 5 procurations

Le sept avril deux mille vingt-deux à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil Municipal de la commune de LYS-ST-GEORGES se sont réunis sous la présidence de Monsieur Olivier MICHOT, Maire, dans la salle de conseil de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 2 avril 2022.

Etaient présents : Olivier MICHOT, Marie-Claire BESNIER, Pascal BALLEREAU, Olivier MARTINET, Jean-Loup JAMET, Bruno CLEMENT DE GIVRY

Absents excusés : Aimé MONJOIN, Corinne FAUVET-BODIN, Marie-Claude MASSUARD, Béatrice CHENET, Michaël BLANCHARD

Pouvoirs : Aimé MONJOIN à Bruno CLEMENT DE GIVRY, Corinne FAUVET-BODIN à Olivier MICHOT, Marie-Claude MASSUARD à Jean-Loup JAMET, Béatrice CHENET à Pascal BALLEREAU, Michaël BLANCHARD à Marie-Claire BESNIER

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Bruno CLEMENT DE GIVRY

Approbation du procès-verbal :

*Le procès-verbal de la séance du 31 mars 2022 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.*

ORDRE DU JOUR

- Vote des taux d'imposition 2022
- Ouverture d'une ligne de trésorerie
- Vote du budget 2022
- Remboursement frais kilométriques agent

QUESTIONS DIVERSES

- Réunions auxquelles les élus ont participé
- Elections présidentielle

**1 / Vote des taux d'imposition 2022**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide, dans le but de prendre part au financement de la création, du fonctionnement de l'Office de Tourisme du Val de Bouzanne, la collaboration avec ses trois satellites et le financement d'actions nouvelles, de réduire le produit fiscal attendu notifié sur l'état 1259 pour 2022 de 901 €.
- Fixe le produit attendu 2022 à 42 118 €, correspondant à un coefficient de variation proportionnelle de 0,979052 %
- Vote les taux d'imposition 2022 qui s'établissent comme suit :
  - Taxe foncière (bâti) ..... 24,48 %
  - Taxe foncière (non bâti) ..... 29,49 %
  - CFE = ..... 19,68 %

**2/ Vote du budget 2022**

Le Conseil Municipal, après avoir examiné chaque proposition, vote, à l'unanimité le budget principal de la commune pour l'année 2022, qui s'équilibre ainsi :

- pour la section de fonctionnement : 488 671,36 €
- pour la section d'investissement : 520 381.13 €

### **3/ Remboursement frais kilométriques agent**

Lorsqu'un agent se déplace pour les besoins du service, muni d'un ordre de mission établi par le Maire, il peut prétendre à la prise en charge de ses frais de déplacement en cas d'utilisation de son véhicule personnel.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- se prononce favorablement sur les modalités et conditions de prise en charge des frais kilométriques engagés par un agent dans l'exécution de sa mission, telles que détaillées ci-dessus.

Montant des indemnités kilométriques pour une automobile			
Type de véhicule	Jusqu'à 2 000 km	De 2 001 à 10 000 km	Plus de 10 000 km
5 CV et moins	0.32 €	0.40 €	0.23 €
6 CV et 7 CV	0.41 €	0.51 €	0.30 €
8 CV et plus	0.45 €	0.55 €	0.32 €

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Ouverture d'une ligne de trésorerie : le Maire propose d'ouvrir une ligne de trésorerie qui servira à régler les dépenses liées au projet de l'aménagement de la place de l'église en attendant le versement des subventions. Le montant demandé sera étudié en fonction des montants des aides à percevoir. Le conseil se prononcera lors d'un prochain conseil après la réception des notifications de subventions.

- Réunions auxquelles les élus ont participé (du 01/04/22 au 07/04/22)

05/04/22 : réunion avec M. CHARBONNIER de l'Unité Territoriale de la Châtre pour restitution du rapport voirie

06/04/22 : entretien d'embauche pour le recrutement d'un agent technique (contrat du 19 au 25 avril pour accroissement temporaire d'activité)

06/04/22 : réunion de travail pour préparation du budget

07/04/22 : assemblée départementale statutaire du CNAS (Comité National d'Action Sociale)

- Elections présidentielles : le maire rappelle que le bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 19h00.

- Fleurissement de la commune : le Maire fait part au conseil municipal du projet de fleurissement de la commune. La commission fleurissement s'est réunie le 9 mars dernier. Il porte à la connaissance du conseil deux devis de contrat de mission d'étude de conception pour le fleurissement (comprenant notamment les étapes, des plans sur le long terme). La proposition, plus créative et plus personnalisée pour notre village, de la Société Erell et Rozanne.

Le secrétaire de séance,  
Bruno CLEMENT DE GIVRY

Le Maire,  
Olivier MICHOT

Les Conseillers,